

Rapport n°32

Crèscita di u vulumu urariu da 27 à 32 ore d'un agiuntu territoriale d'animazione

Augmentation du volume horaire de 27h à 32h d'un adjoint territorial d'animation

Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Eu égard aux besoins de la direction de l'éducation et de la vie scolaire et après avis favorable du Comité Social Territorial (CST) en date du 10 décembre 2025, il est proposé d'augmenter le temps de travail d'un agent déjà fonctionnaire :

Poste occupé	Grade	Service	Nombre d'heures actuelles	Nombre d'heures proposées
Animateur	Adjoint ter d'animation	Pôle Jeunesse & Loisirs	27 h	32 h

D'autre part il est nécessaire de modifier la délibération n°2025/NOV/01/19 en date du 13 novembre 2025, portant augmentation du volume horaire d'agents à temps non complet dans le sens où le nombre d'heures actuelles fixées à 25h de l'adjoint territorial d'animation occupant les fonctions d'ATSEM doit être porté à 17H.

En conséquence, il est proposé :

- D'approuver l'augmentation de volume horaire susvisée.
- De préciser que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2026.
- De modifier la délibération n°2025/NOV/01/19 en date du 13 novembre 2025.

SYNTHESE

A Cità face cresce da 27 ore à 32 ore u tempu di travagliu d'un agiuntu territoriale d'animazione affettatu à u Pòlu Giuventù & Sciali, per risponde à i bisogni di u servizi. Una currezzione hè dinù purtata à una deliberazione anteriore riguardu à un altru agente, chì u so tempu di travagliu hè aghjustatu à 17 ore à settimana.